



***Que vive la journée internationale  
des travailleur-e-s migrants !***

***Que vive la solidarité entre travailleurs  
d'ici et d'ailleurs !***

Le 18 décembre 1990, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait la Convention internationale « sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille ».

Il s'agissait partout dans le monde d'arriver à ce que les travailleurs migrants, quel que soit leur statut, qu'ils aient ou non des titres de séjour et de travail, soient traités à égalité avec les ressortissants du pays d'accueil, en particulier au travail.

25 ans après, les pays du Nord de la planète, notamment la France, n'ont toujours pas ratifié cette Convention. Et la réalité que subissent de très nombreux travailleurs « sans papiers » est très loin des garanties sociales qui ont été conquises par des décennies de luttes sociales.

Il faut régulariser les travailleur-e-s sans papiers, faire respecter les droits des travailleurs détachés, obliger les employeurs à mettre les postes de travail des migrants aux normes sociales françaises !

Cela pourra se faire que par le développement de la lutte de ces travailleurs eux-mêmes. La CGT est et sera résolument à leurs côtés !

La nouvelle loi sur les « droits des étrangers », dite loi Cazeneuve, qui est sur le point d'être adoptée, est loin de répondre aux préoccupations. Au contraire.

Elle « oublie » d'instaurer un canal légal d'immigration pour les salariés sans haute qualification, faisant ainsi perdurer l'absence de droits, l'hypocrisie et l'effet d'aubaine pour les employeurs qui persistent depuis 1974.

Elle introduit enfin la carte de séjour pluriannuelle, qui est une des revendications de la CGT, mais elle veut obliger les étrangers salariés, primo-arrivant ou en renouvellement de leurs titres de séjour, à être munis d'un contrat de travail à durée indéterminée ! Que deviennent les nombreux salariés intérimaires ? Ou les salariés en contrat à durée déterminée, comme les enseignants étrangers ? Il est inacceptable que cette loi revienne sur ce qui a été arraché par des années de lutte des travailleurs migrants !

Aujourd'hui, le travail non ou mal déclaré se propage dans le monde du travail, y compris chez les travailleurs migrants. Il est indispensable que les Inspecteurs du Travail aient plus de pouvoirs pour enrayer ce fléau et faire respecter les droits des salariés : pouvoir constater par tout moyen la relation de travail, pouvoir exiger de l'employeur la remise de bulletins de salaires net de contrat de travail Cerfa, permettre la poursuite du travail mais au niveau des normes sociales françaises... Le salarié n'est pas coupable des manquements de son employeur !

Des milliers de réfugiés frappent aux portes de l'Europe. Les murs et les barbelés aux frontières sont effroyables et ne servent à rien. Seuls la paix, le progrès social et des perspectives réelles de développement individuel encourageront des migrants à demeurer chez eux s'ils le souhaitent. C'est à ces objectifs que devraient contribuer la France et les autres pays de l'Union européenne ! Quant aux migrants qui souhaitent s'établir en France, ils doivent être accueillis dignement et leurs droits doivent être garantis, y compris quand ils vont arriver sur le marché du travail. Pour défendre les droits des travailleurs migrants, pour garantir les droits des travailleurs d'ici, une seule solution : conquérir l'égalité de traitement !

**La CGT appelle à participer partout en France aux initiatives célébrant la journée internationale des travailleurs migrants et notamment à Paris, à la manifestation organisée Samedi 19 décembre à 15h du métro Barbès à la Place de la République.**